

APPEL DU SAFPT : 1° MAI 2010 GREVE ILLIMITEE DES PV

Le SAFPT espère que ce mouvement illimité sera suivi par le plus grand nombre.
Les jours et les semaines à venir risquent fort d'être agités mais pourraient déboucher
sur des accords historiques pour notre filière...à condition d'être unis et déterminés !!!

Les policiers municipaux en grève illimitée de PV à partir du 1er mai

Publié dans Economie / Politique > Social par Pierre Desjardins Le 27 Avril 2010



Le malheur des uns fait le bonheur des autres, comme le dit l'adage. Les syndicats de policiers municipaux appellent en effet leurs adhérents à entamer un mouvement de grève à partir du 1er mai en interrompant les verbalisations. Ils souhaitent notamment des renégociations salariales et l'alignement de leurs grilles indiciaires sur celles de la Police Nationale.

« L'intersyndicale appelle les policiers municipaux à cesser les verbalisations à compter du 1er mai 2010 et ceci jusqu'à obtention de nos revendications », tels sont les moyens de pression révélés hier dans un communiqué de presse que SNPM, FO, UNSA, CGT, **SAFPT** et CFDT comptent utiliser pour faire entendre leurs voix. Une nouvelle fois, puisque la précédente manifestation de plus de 2 000 policiers municipaux le 4 février dernier dans toute la France n'avait pas apporté les changements escomptés. Cette grève des verbalisations sera d'ailleurs elle aussi suivie de manifestations le 1er juin dans toutes les grandes villes de France.

« NOUS NE LACHERONS PAS »

Au cœur des revendications, on retrouve donc les mêmes exigences : la revalorisation de leurs grilles de salaire et de retraite afin qu'elles soient alignées sur celles de la Police Nationale. Devant faire face aux mêmes risques et aux mêmes dangers sur le terrain, les policiers municipaux estiment donc mériter la même contrepartie financière, que ce soit pendant leur période d'activité ou une fois à la retraite : « Nous exigeons du gouvernement et de l'AMF [...] la prise en compte de la pénibilité et de la dangerosité de leur métier pour les Policiers Municipaux (et) l'attribution obligatoire de l'ISF au taux maximum pour tous et sa prise en compte dans le calcul de la retraite », « ISF » signifiant ici Indemnité Spéciale de Fonction.

Estimant ne pas être écoutés depuis des années, les syndicats affirment cette fois leur fermeté : « nous ne lâcherons pas, nous voulons des réponses claires sur le volet social pour assurer pleinement les missions qui nous incombent. »